Des questions?

Accédez en tout temps à votre Espace client. Il comporte de nombreux renseignements sur vos protections et vos demandes de prestations.

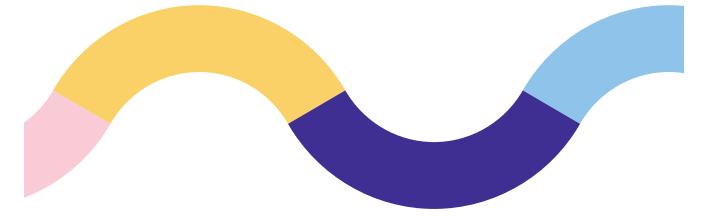
Service à la clientèle de Beneva

1800 463-4856

Pour les heures d'ouverture, consultez le beneva.ca

625, rue Jacques-Parizeau Case postale 1500 Québec (Québec) G1K 8X9

beneva.ca



Comité paritaire intersectoriel FTQ

Régime d'assurance collective

Zoom sur vos protections au 1er janvier 2026

Contrat 006000 Secteur de la santé et des services sociaux Ce document est un résumé des protections offertes par vos régimes d'assurance collective. Il a été conçu pour faciliter vos choix lors de l'adhésion et comporte les éléments les plus fréquemment consultés par les participants.

Pour une description complète, veuillez consulter la police administrative qui est disponible dans votre **Espace client**.

Tous les maximums présentés s'appliquent pour chaque personne assurée. Certaines restrictions, limitations et exclusions peuvent s'appliquer.

Quelques avantages

- Assurance voyage 5 millions \$ viager
- Assurance annulation de voyage 5 000 \$ par voyage
- Participation facultative aux options selon vos besoins
- Paiement direct en pharmacie, au cabinet du dentiste et chez certains professionnels de la santé

beneva



Participant actif

Régime obligatoire d'assurance maladie de base - Participation obligatoire

Les montants maximums indiqués dans ce tableau sont par personne assurée.

La participation au volet complet est d'une durée minimale de 36 mois consécutifs.

	✓ =0	couvert		
Frais admissibles	Pourcentages et maximums applicables			
Certains de ces soins, services ou fournitures doivent être prescrits.	Volet complet	Volet réduit		
	Frais remboursés à 100 %	Frais remboursés à 100 %		
Assurance voyage	✓ 5 000 000 \$ remboursable viager	✓ 5 000 000 \$ remboursable viager		
Assurance annulation de voyage	✓ 5 000 \$ remboursable/voyage	✓ 5 000 \$ remboursable/voyage		
Hospitalisation en chambre à deux lits	✓ Tarifs en vigueur/province d'hospitalisation	, , ,		
Centre de réadaptation – chambre à deux lits	✓			
Glucomètre (achat et réparation)	✓ 250 \$ remboursable/60 mois			
Appareil d'autocontrôle de la coagulation (achat et réparation)	✓ 500 \$ remboursable/60 mois			
Appareil auditif ou prothèse auditive (achat et réparation)	✓ 500 \$ remboursable/36 mois			
Cure de désintoxication (alcoolisme, drogue, jeu compulsif)	√ 40 \$ remboursable/jour; 1000 \$/année civile	√ 40 \$ remboursable/jour; 1000 \$/année civile		
Stérilet	✓ 100 \$ remboursable/24 mois			
	Frais remboursés à 80 %	Frais remboursés à 71 %		
	des premiers 4 500 \$ de frais admissibles/année civile et à 100 % de l'excédent	des premiers 3 103 \$ de frais admissibles/année civile et à 100 % de l'excédent		
	(participant et personnes à charge)	(participant et personnes à charge)		
Montant maximal déboursé par le participant, par année civile (incluant les personnes à charge, s'il y a lieu)	900\$	900\$		
 Médicaments prescrits ne pouvant être obtenus que sur ordonnance Service de paiement automatisé direct Substitution générique obligatoire pour l'ensemble des médicaments prescrits 	~	✓		
Dentiste en cas d'accident	✓	✓		
Transport par ambulance	✓			
Prothèses mammaires	✓ 500 \$ admissible/24 mois			
Prothèse capillaire	✓ 700 \$ admissible/année civile			
 Achat ou remplacement: membres artificiels, prothèses externes, bandages herniaires, bandages spéciaux (brûlures graves), corsets, béquilles, attelles, plâtres, yeux artificiels, bas de soutien (4 paires/ année) 	~			
 Achat, location et remplacement de tout équipement requis par la condition physique de la personne assurée fabriqué par un orthésiste-prothésiste ou un autre professionnel spécialisé dans la fabrication de tel équipement ou fourniture 	✓ Un remboursement/année civile/fourniture ou équipement			
Location ou achat: fauteuil roulant, lit d'hôpital (excluant le matelas), appareil respiratoire	✓			
 Fournitures et services rendus: orthophonie, ergothérapie, oxygénothérapie, audiologie, examens de laboratoire, médicaments injectables, bâtonnets, seringues et aiguilles dans le cas de diabète 	~			
Pompe à insuline et lecteur de glucose en continu	✓			
Substance pour les injections sclérosantes	✓ 30 \$ remboursable/traitement 10 traitements/année civile			
Chaussures orthopédiques: additions ou modifications faites à des chaussures	✓ 3 paires/année civile			
Orthèses plantaires	✓ 525 \$ admissible/année civile			
• Examen de la vue	✓ 40 \$ remboursable/24 mois			
 Régions éloignées: transport et hébergement pour consultations ou traitements non disponibles dans la région de la personne assurée 	✓ 1000 \$ remboursable/année civile			

Participant retraité

Régime optionnel d'assurance vie (Option III) – Participation facultative

Garanties	Montant d'assurance
Assurance vie de la personne retraitée	1 à 20 tranches de 5 000 \$, sans excéder le montant détenu à la date de la retraite
Assurance vie de base du conjoint de la personne retraitée	5 000 \$
Assurance vie de base des enfants à charge de la personne retraitée	2 500 \$
Assurance vie additionnelle du conjoint de la personne retraitée	1 à 20 tranches de 5 000 \$, sans excéder le montant détenu à la date de retraite du participant

Tarification - Régime des personnes retraitées

Taux mensuels du 1er janvier au 31 décembre 2026

Assurance vie de la personne retraitée :

La première tranche de 5 000 \$ est offerte à 5,00 \$ (personne retraitée seulement) et l'excédent aux taux suivants:

Taux par 1 000 \$ d'assurance pour l'excédent de 5 000 \$				
Âge	Homme	Femme		
Moins de 50 ans	0,177 \$	0,092 \$		
50 à 54 ans	0,371 \$	0,185 \$		
55 à 59 ans	0,622 \$	0,296\$		
60 à 64 ans	1,044 \$	0,453 \$		
65 à 69 ans	1,649 \$	0,776 \$		
70 à 74 ans	2,642 \$	1,203 \$		
75 à 79 ans	3,550 \$	2,078 \$		
80 ans ou plus	7,136 \$	4,595 \$		

Assurance vie du conjoint et des enfants à charge de la personne retraitée : 8,36 \$ par famille

Assurance vie additionnelle du conjoint de la personne retraitée: Les taux applicables sont ceux établis pour l'assurance vie de la personne retraitée pour l'excédent de 5 000 \$, selon l'âge de la personne retraitée, mais selon le sexe du conjoint de la personne retraitée.

La taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée aux taux indiqués dans ce document.

Perspective assurance maladie et soins de santé

Le contrat 006000 prévoit une clause de transformation en assurance maladie.

Tout participant qui cesse d'être assuré aux termes du régime d'assurance maladie de base parce qu'il cesse d'y être admissible ou toute personne salariée âgée de 65 ans ou plus qui a choisi de ne plus y participer peut adhérer sans preuves d'assurabilité dans les 60 jours de la terminaison de son assurance en vertu du régime collectif à ce produit individuel d'assurance maladie et soins de santé offert par l'Assureur.

Participant actif

Régime optionnel d'assurance maladie complémentaire (Option I) - Participation facultative

La participation à ce régime est d'une durée minimale de 36 mois consécutifs.

Les montants maximums indiqués dans ce tableau sont par personne assurée.

Frais admissibles	Pourcentages et maximums applicables
Professionnels de la santé	Frais remboursés à 80 %
Chiropraticien	40 \$ remboursable/traitement; 800 \$/année civile
• Homéopathe, ostéopathe, acupuncteur ou diététiste	40 \$ remboursable/traitement ou consultation; 800 \$/année civile par spécialiste
Infirmier ou infirmier auxiliaire	200 \$ remboursable/jour; 4 000 \$/année civile
Kinésithérapeute, orthothérapeute, kinothérapeute, naturopathe ou massothérapeute	40 \$ remboursable/traitement; 800 \$/année civile pour l'ensemble de ces spécialistes
 Physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation physique 	40 \$ remboursable/traitement; 800 \$/année civile pour l'ensemble de ces spécialistes
Podiatre ou infirmière en hygiène des pieds	40 \$ remboursable/traitement; 800 \$/année civile pour l'ensemble de ces spécialistes
	Frais remboursés à 50 %
 Psychologue, psychiatre, psychanalyste, psychothérapeute et travailleur social 	500 \$ remboursable/année civile pour l'ensemble de ces spécialistes
Autres frais	Frais remboursés à 80 %
Radiographies requises par un des professionnels couverts par le régime	40 \$ remboursable/année civile pour l'ensemble des spécialistes couverts par ce régime
Échographies et thermographies	400 \$ remboursable/année civile pour l'ensemble des frais

Régime optionnel d'assurance soins dentaires (Option II) – Participation facultative

La participation à ce régime est d'une durée minimale de 36 mois consécutifs.

Les montants maximums indiqués dans ce tableau sont par personne assurée.

Frais admissibles	Pourcentages et maximums applicables			
Diagnostic, prévention, restauration de base et restauration majeure Prothèses fixes (couronnes)	Frais remboursés à 80 % Frais remboursés à 50 % 1500 \$ remboursable. année civile pour l'ensemble des frais			
Prothèses amovibles Frais remboursés à 80 % 1500 \$ remboursable/année civile Prothèses fixes et amovibles: remplacement une fois par 48 mois				

consécutifs

Fréquence des examens complets, de rappel ou périodiques:

1 examen par période de 9 mois consécutifs

Régime optionnel d'assurance vie (Option III) – Participation facultative

Garanties	Montant d'assurance
Assurance vie de base du participant actif	
– Participant âgé de moins de 65 ans	1 fois le salaire ou le traitement annuel
– Participant âgé de 65 ans ou plus	0,5 fois le salaire ou le traitement annuel
 Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle du participant actif 	(pourcentage variable selon la perte subie)
– Participant âgé de moins de 65 ans	1 fois le salaire ou le traitement annuel
– Participant âgé de 65 ans ou plus	0,5 fois le salaire ou le traitement annuel
 Assurance vie de base du conjoint du participant actif 	5 000 \$
Assurance vie de base des enfants à charge du participant actif	2 500 \$
Assurance vie additionnelle du participant actif	1 à 5 fois le salaire ou le traitement annuel
	Preuves d'assurabilité exigées en tout temps
Assurance vie additionnelle du conjoint du participant actif	1 à 20 tranches de 5 000 \$
	Preuves d'assurabilité exigées en tout temps
Paiement anticipé en cas de maladie e	n phase terminale

Tarification - Régime des participants actifs

Taux par période de 14 jours - Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Régime d'ass maladie de l		Statut de protection	Taux contractuels	Contribution gouvernementale (A)	Part de l'employeur ¹ (B)	Part de l'employé(e) (Taux contractuels moins A et B)
		Individuel	73,78 \$	6,59 \$	10,53 \$	56,66\$
Titre d'emploi	Volet Complet	Monoparental	95,93 \$	8,56 \$	23,46 \$	63,91 \$
avec échelle	Complete	Familial	169,09\$	15,09 \$	23,46 \$	130,54 \$
40 000 \$	salariale de 40 000 \$	Individuel	68,01 \$	5,98 \$	10,53 \$	51,50 \$
ou plus	Volet Réduit	Monoparental	88,41 \$	7,77 \$	23,46 \$	57,18\$
		Familial	155,84 \$	13,69 \$	23,46 \$	118,69 \$
		Individuel	73,78 \$	6,59 \$	16,31 \$	50,88\$
Titre d'emploi	Volet Complet	Monoparental	95,93 \$	13,90 \$	37,98 \$	44,05 \$
avec échelle	Complete	Familial	169,09\$	15,09 \$	37,98 \$	116,02\$
salariale de moins de	Volet Réduit Monoparental	68,01 \$	5,98 \$	16,31 \$	45,72 \$	
40 000 \$		88,41 \$	13,90 \$	37,98 \$	36,53 \$	
Roduit		Familial	155,84\$	13,69 \$	37,98 \$	104,17 \$

Option I - Régime optionnel d'assurance maladie complémentaire

Statut de protection	Taux contractuels	Congé de prime partiel de 8,6 %	Part de l'employé(e)
Individuel	6,74 \$	0,58\$	6,16\$
Monoparental	8,44 \$	0,73 \$	7,71 \$
Familial	12,82 \$	1,10\$	11,72 \$

Option II - Régime optionnel d'assurance soins dentaires²

Individuel	Monoparental	Familial
19,02 \$	32,79 \$	43,69 \$

Option III - Régime optionnel d'assurance vie des actifs

 Assurance vie de base du participant (par 1000 \$ d'assurance) 	0,125 \$ ³ ou 0,325 % ^{3,4} du salaire
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelles du participant (par 1 000 \$ d'assurance)	0,012 \$ ou 0,031 % ⁴ du salaire
Assurance vie du conjoint et des enfants à charge (par famille)	0,735\$
Assurance vie additionnelle du participant et assurance vie additionnelle du conjoint du participant	Voir grilles de tarification ci-dessous

Assurance vie additionnelle du participant et assurance vie additionnelle du conjoint du participant

	Taux par 1 000 \$ d'assurance, par 14 jours ⁵			
	Homme		Fer	nme
Âge	Fumeur	Non fumeur	Fumeuse	Non fumeuse
Moins de 30 ans	0,025\$	0,025\$	0,025\$	0,025\$
30 à 34 ans	0,025\$	0,025\$	0,025\$	0,025\$
35 à 39 ans	0,051 \$	0,025\$	0,025 \$	0,025\$
40 à 44 ans	0,085\$	0,051 \$	0,059\$	0,025\$
45 à 49 ans	0,144\$	0,085\$	0,085\$	0,059\$
50 à 54 ans	0,221 \$	0,144\$	0,144\$	0,085 \$
55 à 59 ans	0,374\$	0,221 \$	0,221 \$	0,144\$
60 à 64 ans	0,587 \$	0,366\$	0,340 \$	0,205\$
65 ans ou plus	0,723\$	0,442\$	0,536\$	0,332 \$

Assurance vie additionnelle du participant

du participant

	Taux en pourcentage du salaire, par 14 jours, par tranche de 1 fois le salaire			
	Homme		Fem	ıme
Âge	Fumeur	Non fumeur	Fumeuse	Non fumeuse
Moins de 30 ans	0,065 %	0,065 %	0,065 %	0,065 %
30 à 34 ans	0,065 %	0,065 %	0,065 %	0,065 %
35 à 39 ans	0,133 %	0,065 %	0,065 %	0,065 %
40 à 44 ans	0,221 %	0,133 %	0,153 %	0,065 %
45 à 49 ans	0,374 %	0,221 %	0,221 %	0,153 %
50 à 54 ans	0,575 %	0,374 %	0,374 %	0,221 %
55 à 59 ans	0,972 %	0,575 %	0,575 %	0,374 %
60 à 64 ans	1,526 %	0,952 %	0,884 %	0,533 %
65 ans ou plus	1,880 %	1,149 %	1,394 %	0,863 %

^{1.} La contribution de l'employeur est réduite de 50 % pour la personne salariée travaillant moins de 70 % du temps complet. I 2. Un congé total de primes sera accordé au mois d'avril de l'année 2026 pour 1 période de paie de 14 jours (2 périodes de paie pour les personnes salariées payées à la semaine). I 3. Un congé de prime partiel est accordé en 2026 pour la garantie d'assurance vie de base du participant. La tarification présentée tient compte de ce congé partiel. I 4. Pour les participants de 65 ans ou plus, le taux en pourcentage doit être divisé par 2. I 5. La tarification pour l'assurance vie additionnelle du conjoint est établie selon l'âge du participant mais selon le sexe et les habitudes tabagiques du conjoint.

La taxe de vente de 9 % doit être ajoutée aux taux indiqués dans ce document.